

- La ministre Alda Greoli (CDH) a préparé une réforme fondamentale de la gouvernance de la culture.
- Les actuelles instances d'avis vont faire place à une structure à trois niveaux, dont un Conseil supérieur de la culture.
- Ministres, bourgmestres et échevins ne pourront plus présider les conseils d'administration d'instances culturelles.

La culture va connaître “une grosse révolution”

Entretien Stéphanie Bocart

A un an des élections fédérales et régionales de 2019, c'est assurément “une grosse révolution” que la ministre de la Culture à la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), Alda Greoli (CDH), prépare pour l'ensemble du secteur culturel. Cette “grosse révolution”, c'est “une réforme de la gouvernance de la culture”, résume Alda Greoli, qui sera régie par un décret, actuellement au stade d'avant-projet (il est déjà passé en première lecture au gouvernement), portant “création d'un Conseil supérieur de la culture et organisant la fonction consultative et la représentativité des pouvoirs publics en matière culturelle”.

Actuellement, la conduite des politiques culturelles et artistiques de la FWB repose sur une quarantaine de commissions et conseils consultatifs, regroupés sous le nom d’instances d’avis (arts plastiques, arts numériques, cinéma, édition, centres culturels, bande dessinée, patrimoine oral et immatériel, etc.). Elles participent à l'élaboration mais aussi à la mise en œuvre des politiques et orientent le devenir de la vie culturelle et associative. Pour ce faire, elles émettent des avis et recommandations à l'attention du ministre compétent qui est libre de les suivre ou non.

Mais au fil du temps est apparue la nécessité de remettre à plat le rôle de ces instances d'avis ainsi que de refondre en profondeur leurs missions et leur fonctionnement. Une volonté inscrite dans la Déclaration de politique communautaire (DPC). En ligne de mire: réduire le nombre et la taille de ces instances, simplifier les procédures, renforcer l'impartialité, la pertinence et la motivation des avis, etc. “Et lorsque Joëlle Milquet (CDH) a lancé l'opération ‘Bouger les lignes’, rappelle M^{me} Greoli, très vite, le secteur est revenu avec une pensée sur une réforme de la gou-

vernance de la culture”. Dans ses conclusions, la consultation prospective “Bouger les lignes” a en effet souligné que “le rôle du politique est d'être modeste [...], d'éviter les politisations et les copinages, de remettre de l'équité dans les subventionnements, de moderniser les fonctionnements, etc.”. “La réforme fondamentale de la gouvernance de la culture qui est aujourd'hui sur la table, reprend la ministre, est donc l'aboutissement d'une concertation de deux ans avec le secteur, laquelle a rencontré mes convictions concernant les enjeux de gouvernance”.

Concrètement, la réforme des instances d'avis s'articule autour de trois piliers: un Conseil supérieur de la culture, des commissions transversales d'avis, et une chambre de recours.

1 Le Conseil supérieur de la culture

Sous une présidence renouvelée d'année en année, “il est composé de 35 membres, dont au moins 30 sont issus de fédérations sectorielles représentatives”, indique Alda Greoli. Leur rôle? Suggérer des propositions et émettre des avis sur des normes (décrets, arrêtés...). “Et cela de manière très transversale puisque c'est l'ensemble des secteurs de la culture qui y seront représentés, ajoute-t-elle. Ils sont aussi en capacité, mais ils doivent en faire la demande, de créer des commissions spécifiques s'ils veulent un avis pointu. Par exemple, s'il devait y avoir une réforme du décret Cinéma, ils pourraient commencer par consulter le secteur du cinéma avant d'avoir le débat de manière transversale.” Pour la ministre, ce Conseil supérieur de la culture permettra “à la fois d'éclairer l'ensemble des secteurs sur des réflexions qui se passent ailleurs

mais aussi de poursuivre la construction d'une philosophie de la culture". Et de s'expliquer : "Avec ce Conseil, j'espère que les débats, y compris sur des textes normatifs, seront des débats transversaux, ce qui veut dire qu'ils auront aussi une réflexion sur les conséquences sur les autres secteurs de normes nouvelles ou sur les répercussions utiles pour les autres secteurs". Chaque secteur devrait ainsi être moins cloisonné, moins limité à son pré carré, "mais en même temps beaucoup plus structuré pour porter une parole francophone de la culture".

2 Huit commissions transversales d'avis

Elles sont chargées d'exercer des fonctions d'analyse et d'avis sur les dossiers de demandes de subsides structurels et ponctuels. *"Ces commissions seront beaucoup plus transversales qu'aujourd'hui, pointe M^{me} Greoli. Par exemple, dans la commission des arts vivants, on va retrouver le théâtre, la danse, le cirque, etc. L'auto-contrôle entre eux sera donc plus important."* En outre, les 25 membres effectifs ne pourront pas exercer *"plus de deux mandats d'affilée"* – *"aujourd'hui, on a des gens qui siègent depuis de très longues années..."*. Enfin, *"il y aura un appel public"* pour nommer ces membres et *"c'est sur la base de leur expertise dans le secteur"* qu'ils seront désignés par le ministre compétent après avis de l'administration de la Culture.

Pour la ministre, ce nouvel agencement des commissions d'avis devrait ainsi permettre de *"mieux les réguler"* et d'*"empêcher les copinages"*. *"Même si aujourd'hui, quelqu'un qui, au sein d'une instance d'avis, était concerné par une décision sortait, ils étaient quand même entre pairs"*, pointe

"Sans être une catastrophe, les copinages peuvent gangrener en partie le bon fonctionnement des instances d'avis."

A savoir

Adopté par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en première lecture, l'avant-projet de décret portant sur la "création d'un Conseil supérieur de la culture et organisant la fonction consultative et la représentativité des pouvoirs publics en matière culturelle" doit à présent être soumis aux

Alda Greoli. Et de reconnaître, en effet, que sans être *"une catastrophe"*, les copinages peuvent *"gangrener en partie"* le bon fonctionnement des instances d'avis. *"Même dans le renouvellement des contrats-programmes, rapporte-t-elle, j'ai dû corriger pour certains d'entre eux les avis qui m'étaient rentrés quand les copinages étaient visiblement trop forts ou que, comme par hasard, c'est le seul qui n'était pas représenté autour de la table qui se voyait avec les propositions diminuées par rapport aux autres. Néanmoins, avec ce que l'on a mis en place, je pense que ce risque-là sera éteint"*.

3 Une chambre de recours

Présidée par un juriste et composée d'experts du secteur en fonction de l'origine du dossier – *"experts qui n'auront pas siégé dans la commission transversale d'avis"*, précise la ministre –, cette chambre de recours constitue *"une accessibilité à la justice du recours de première instance"*. *"Le Conseil d'Etat agira alors comme une chambre d'appel."*

Cette nouvelle structure est par ailleurs assortie d'un principe de gouvernance en matière de dépolitisation. *"Il n'y a rien de pire que d'être à la fois opérateur et régulateur, juge et partie, estime Alda Greoli. Or, aujourd'hui, toute une série d'instances, d'outils culturels sont parfois gérés, voire présidés, par des membres de l'exécutif de la Communauté française, ou d'exécutifs communaux ou provinciaux. Donc, il est essentiel que les outils culturels aient un mode de gestion qui soit un mode de gestion de conseil d'administration où si des représentants politiques y siègent, ils le fussent sur la base du fait qu'ils ne soient pas majoritaires dans ces instances et que par ailleurs, ils ne siègent pas quand ils sont ministres, bourgmestres ou échevins."*

instances d'avis, puis à une 2^e lecture avant d'être envoyé au Conseil d'Etat cet été.

La 3^e lecture devrait intervenir à la rentrée avant que le texte ne soit transmis au Parlement. Son vote est attendu d'ici la fin de l'année. Le texte deviendra alors un décret. *"Nous pourrions ainsi lancer les appels pour le renouvellement des instances et en particulier pour le Conseil supérieur de la culture fin 2018, début 2019, au plus tard"*, annonce la ministre de la Culture, Alda Greoli (CDH).

Alda Greoli: "J'ai vraiment tout sauf une vision comptable de la culture"

La mise en œuvre des nouveaux contrats-programmes, le gros dossier de cette législature, a fait des heureux mais aussi pas mal de mécontents. Où en est-on dans les recours auprès du Conseil d'Etat?

Sur les 391 dossiers déposés – 296 en demandes de contrat-programme (CP) et 95 en aides au projet pluriannuelles (APP) –, cinq recours* ont été introduits. C'est donc très peu : 1,3 %. Je me suis rendu compte qu'il y a eu une certaine agitation politique, donc que je pense que certains politiques ont agité les choses. Parfois, un certain nombre d'institutions, de lieux, de compagnies, etc., une fois qu'ils ont vu la décision en détail, se sont rendu compte que la décision était peut-être bien meilleure que ce qu'ils avaient pensé. Par ailleurs, certaines institutions qui n'avaient pas droit à un contrat-programme ont, entre-temps, introduit une demande d'aides pluriannuelles sur lesquelles nous avons pu faire des avancées. Je pense au Théâtre Arlequin. Et puis, il y a des cas où je suis assez étonnée. Par exemple, sur le Magic Land Théâtre. Le CP a été refusé sur la base des avis, de mon avis et de celui de l'administration. Le dossier était mal rédigé et mauvais. Et sauf erreur de ma part, ils ne nous ont pas rentré de demandes pluriannuelles.

Certains acteurs du monde culturel vous reprochent d'avoir une vision comptable de la culture plutôt qu'une vision de création, d'expérimentation. Que leur répondez-vous?

On n'a jamais autant augmenté les subsides en création que ces derniers mois. Raison pour laquelle la création comme l'emploi dans les contrats-programmes ont joué un rôle important. J'ai vraiment tout sauf une vision comptable de la culture. En tout cas, ce n'est pas comme ça que je me ressens. Il est indispensable de soutenir la création. C'est une des raisons pour lesquelles, y compris avec Sven Gatz (NdLR : ministre flamand de la Culture, Open VLD), quand on travaille avec Kris Peeters (NdLR : ministre fédéral de l'Emploi, CD&V) sur des évolutions pratiques du statut d'artiste, nous planchons notamment sur la reconnaissance de la période de création.

Vous travaillez souvent en collaboration avec votre collègue flamand Sven Gatz...

"S'il y a bien quelque chose qui ne doit pas arriver, c'est que nos trois Communautés se replient de manière identitaire sur des territoires régionaux."

Ça paraît tellement naturel. Même si du côté francophone, on a une habitude de dialogue avec la culture française – du pays de la France –, il n'empêche qu'on est dans un pays dont la culture doit être valorisée de manière globale. S'il y a bien quelque chose qui ne doit pas arriver, c'est que nos trois Communautés se replient de manière identitaire sur des territoires régionaux. Et là, l'enjeu de Bruxelles est essentiel; Bruxelles est au cœur des dynamiques culturelles. Donc, si les deux Communautés ne se parlent pas, le grand risque, c'est un repli identitaire sur la terre flamande, la terre wallonne et la terre bruxelloise. Et là, on va vraiment perdre parce que la "vivacité" créatrice de Bruxelles réagit sur l'ensemble du territoire, mais c'est l'ensemble du territoire qui permet à Bruxelles d'avoir sa vivacité culturelle. Et j'espère que tous les politiques le comprendront un jour...

Nous sommes à un an de la fin de la législature. Quels sont vos dossiers prioritaires d'ici là?

Un de mes défis dans l'année à venir et donc au budget initial 2019 sera de poursuivre la consolidation des décrets qui n'avaient pas de financement avant que je n'arrive. Je pense aux secteurs des bibliothèques et des centres culturels. Autre enjeu, c'est, en collaboration avec ma collègue à l'Enseignement Marie-Martine Schyns (CDH), à la fois dans le cadre de "Bouger les lignes" et du "Pacte d'excellence", de concrétiser et finaliser le Parcours d'éducation culturelle et artistique (Peca). Et puis, il y a le chantier concernant la création du pendant francophone de l'Institut flamand pour l'architecture.

Depuis un an, vous travaillez en cohabitation forcée avec le PS à la Fédération Wallonie-Bruxelles alors

que le MR est votre partenaire de majorité à la Région wallonne. Le climat est-il à la sérénité pour boucler les derniers dossiers?

Je vois la fin de la législature de manière sereine et de façon tout aussi déterminée que d'habitude. J'ai des dossiers que je souhaite voir finalisés. Et, de part et d'autre, je me battraï.

St.Bo.

→ *L'ASBL Compagnie PI3, 1415; l'ASBL Maison éphémère C* théâtrale; l'ASBL Poème 2; l'ASBL Théâtre royal du Péruchet et l'ASBL Animar (Magic Land Théâtre)